

---

## Konkurse Faillites Fallimenti

No 185 Freitag, 23.09.2005 123. Jahrgang

---

1. *Débitrice:* **MCP Sàrl**, route Avouillons 10, **1196 Gland**
2. *Remarques:* L'état de collocation de la faillite est déposé à l'office.

Délai pour intenter action en opposition au 13 octobre 2005 sinon l'état de collocation sera considéré comme accepté.

L'inventaire est également déposé. Il peut être attaqué dans un délai de dix jours dès la date du dépôt. La cession des droits de la masse (art. 260 LP) doit être demandée dans le même délai au sujet des revendications de droits admises par l'administration de la masse en faillite. A défaut, les décisions deviendront exécutoires.

Office des faillites de Nyon-Rolle  
1260 Nyon

(03031548)